Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

e

TITRE DE NAVIGATION

NAVIRE DE PLAISANCE

Identification du navire

Nom du navire : CREW'S CONTROL

N° de francisation (matricule) : CY279046301 (CY279)

N° d'immatriculation : AY D60718

Bureau de port d'attache: LORIENT BUREAU

Caractéristiques du navire

Type: SLOOP

Modèle: A35

Constructeur: ARCHAMBAULT

Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :

Navire modifié : oui 🗆 non 🗅

Modification effectuée par un particulier : oui □ non □

Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :

Année de construction : 2007

Numéro CIN:

Catégorie de conception : A

B
C
D
D

Longueur de coque : 10.59 mètres Largeur de coque : 3.55 mètres

Nombre total de moteurs: 1

Nbre Carburant	
Nbre	1
Puissance en N CV administratifs	2
Puissance Feer KW	15.45
N° série	07100343
Modèle	N3 21
Marque	NANNI
Moteur	fixe

Propriétaire(s)

Nom et Prénom : CRUSE XAVIER Né(e) le 23/03/1953 à TALENCE 33

Adresse : 6 BD FLANDRIN Code Postal : 75116 Ville : PARIS

Copropriétaire(s)

Parts:

Locataire(s)

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à LORIENT BUREAU, le 13/01/2015

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects,

Pour le préfet de département,

19 JAN, 2015





FRANÇOISE ROPERT

BUREAU DES DOUANES 94, avenue de La Perrière BP2 173 56321 LORIENT CFOEX ord-lorient@douane.finances guest